

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3783 - Mercredi 23 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS :

Est-ce le moment de baisser la garde ?



Photo d'archive

SOCIÉTÉ

**Usukani wa Masiwa porte plainte
contre la direction des travaux
publics pour détournement**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Décembre 2020**

Lever du soleil:

05h 40mn

Coucher du soleil:

18h 30mn

Fadjr : 04h 28mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 45mn

Maghrib: 18h 33mn

Incha: 19h 47mn



ELECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

Me Tadjiddine va se pourvoir en cassation



C'était le samedi 19 décembre que la Cour d'appel a confirmé Me Abdoulohabi Mohamed comme bâtonnier du bureau de Moroni. Une décision que son rival Me Tadjiddine Ben Mohamed qui se considère comme le bâtonnier élu par les avocats, n'accepte pas. Ce dernier compte faire un recours devant la Cour suprême.

Le procureur général avait saisi la Cour d'appel de Moroni pour « lever le qui-proquo » sur l'élection du bâtonnier de l'ordre des avocats de Moroni du 22 novembre. Le 19 décembre dernier, cette dernière a rendu son ver-

dict, confirmant l'élection du Conseil de l'Ordre présidé par Me Abdoulohabi Mohamed. Un verdict vivement rejeté par la partie adverse qui compte se pourvoir en cassation devant la Cour suprême.

« On le dit et on le répète encore, aucun texte régissant notre profession, n'a prévu un vote par acclamation. Le seul article qui parle des élections du conseil de l'ordre est l'article 33 de notre loi et celui-ci prévoit une seule procédure, le vote pluri nominal à bulletin secret », a rappelé Me Tadjiddine Ben Mohamed.

Ce dernier se dit étonné du verdict de la Cour d'appel. « Alors que le procureur général avait estimé

dans sa requête, que le vote par acclamation qui a bénéficié à Me Abdoulohabi Mohamed ne correspond ni à la lettre, ni à l'esprit de la loi régissant la matière, ni même aux coutumes et traditions en matière d'organisation des barreaux, comment ça se fait que la Cour d'appel a pu confirmer ce dernier ? », se demande-t-il. Me Tadjiddine ne compte pas croiser les bras. Il va se pourvoir en cassation devant la Cour suprême, convaincu que la haute juridiction dira le droit afin de sortir de cette imbroglio juridique qui dure depuis plusieurs semaines.

Nassuf Ben Amad

SONELEC :

Soilihi Djounaid est-il capable de relever le défi ?

L'ancien secrétaire d'État chargé de la fonction publique et l'administration, Soilihi Mohamed Djounaid est nommé directeur général de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC). Une nomination qui est loin d'être un cadeau vu la situation à laquelle cette société est confrontée ces derniers temps. Est-il capable de relever le défi ? La question mérite de se poser...

Le nouveau directeur de la Sonelec a pris ses fonctions ce mercredi 16 décembre. Sa première réunion, il l'a faite avec les chefs des départements de la société. A part faire connaissance, il était question d'évaluer l'état de la société afin de savoir par où il va devoir commencer. Sa posture administrative jouera un rôle important mais il reste à savoir s'il sera capable de relever le défi afin de sauver la société, le souhait le plus ardent de tout un peuple qui en a marre de l'obscurité, des coupures à répétition et des dérives administratives.

Aujourd'hui, tout le monde a en effet perdu espoir de cette

société chargée de la production et de la distribution du courant. Malgré les efforts fournis par le gouvernement pour que la société soit capable de fournir l'électricité régulièrement, elle reste incapable de sortir la tête hors de l'eau. Pour revenir un peu en arrière, Azali a fait de l'énergie sa priorité depuis son retour au pouvoir en 2016. Après l'achat de neuf moteurs pour donner peau neuve aux différentes centrales électriques des îles depuis février 2017, aujourd'hui on revient à la case départ car il n'en reste que trois moteurs opérationnels, notamment ceux offerts par les Émirats.

Pas deux mois ne passent avant qu'on retombe sur des sempiternels délestages. Aujourd'hui, les regards sont rivés sur le nouveau directeur de la société. Une personne qui n'est pas novice dans la haute administration. Mais, est-il capable de redresser la Sonelec et lui donner une santé saine ? Soilih Mohamed Djounaid sera-t-il l'homme prodige dont a besoin la Sonelec ? Trop tôt pour tirer une conclusion.

Nassuf Ben Amad



Soilihi Mohamed Djounaid, DGI de la Société Nationale de l'Electricité des Comores (SONELEC).



LA BIC-COMORES

Vous informe de la mise en vente des biens suivants :

- ☛ 2 maisons sur le même lotissement dont une avec étage situées à SIMA quartier WEIMANI-Anjouan
- ☛ 1 maison située à MUTSAMUDU quartier CHAOUENI - Anjouan
- ☛ 2 maisons sur le même lotissement situées à MUTSAMUDU quartier CHITSANGANI - Anjouan
- ☛ 1 Maison située à ONGUODJOU - Anjouan.
- ☛ 1 Maison situé à HOMBO commune de MUTSAMUDU
- ☛ 1 Maison situé à MIJHARI commune de MUTSAMUDU.

Pour la visite, vous prendrez contact avec
Notre Charge d'Affaires Négociateur Amiable
Tél. +(269) 367 74 39 / 773 02 43 / 771 01 71

Vos propositions faites sous enveloppe fermée devront être déposées
à la BIC Agence de Mutsamudu ou à la BIC Place de France à Moroni.

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

CORONAVIRUS :

Est-ce le moment d'alléger les mesures ?

Le président de la République pense que la menace est maîtrisée pendant que le pays vient d'enregistrer 38 nouveaux cas positifs.

Du 14 au 20 décembre, sur 387 échantillons prélevés, 38 nouveaux cas positifs dont 26 à Mohéli, 4 à Anjouan et 8 à la Grande-comore, sont répertoriés. Sur les dix patients hospitalisés à la date du 20 décembre, au moins cinq sont en soins intensifs d'après une source du milieu hospitalier. Il y a quelques jours, la ministre de la santé avait invité le comité scienti-

fique pour réfléchir sur les moyens de diagnostics des échantillons. Elle avait indexé la lenteur des prélèvements, des analyses des tests et du stock de réactifs disponible. « La question est de savoir pourquoi la ministre s'alarme maintenant ? Alors que depuis trois mois les sites de prise en charge sont fermés, plusieurs agents chargés des prélèvements sont suspendus, les moyens logistiques ne sont plus renouvelés dans les laboratoires et les réunions de la coordination nationale ne se font plus », s'interroge notre source.

Notre interlocuteur trouve que

cette sourde oreille « n'a que trop duré », et ce malgré les rappels à l'ordre de certains partenaires techniques du ministère de la santé. Une chose est sûre, les responsables de la santé ne disent pas tout au chef de l'Etat. Car avant-hier, lundi 21 décembre, lors de son adresse à la Nation pour la levée des mesures, le président de la République semblait croire dur comme fer que la menace est maîtrisée. « Dans notre pays, nous avons été alertés ces derniers jours, par quelques cas positifs signalés à Mwali mais fort heureusement, ils ont été gérés et maîtrisés

avec efficacité », s'est-il félicité.

A Mohéli en effet, la situation est loin d'être au beau fixe. Djoiezi, deuxième ville de l'île, et considérée comme le cluster de la recrudescence du coronavirus dans l'île, est placée en quarantaine depuis le 19 décembre. En réalité, il est tôt, trop tôt pour baisser la garde. Surtout dans un pays où la parole de l'autorité n'a aucune valeur. La preuve en est que les mosquées sont rouvertes avec comme conditions l'utilisation d'un tapis de prière individuel, la distanciation physique et le port « obligatoire » de masque. Mais force

est de constater qu'aucune de ces mesures barrière n'est respectée, même quand le chef de l'Etat se trouve présent à la mosquée. Si on n'est pas parvenu à faire respecter les mesures ne serait-ce qu'une fois par semaine, le vendredi, difficile de croire qu'on parviendra à le faire tous les jours avec les festivités de mariage qui vont s'enchaîner les unes sur les autres dans tout le pays.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Usukani wa Masiwa porte plainte contre la direction des travaux publics pour détournement

Ce mardi 22 décembre, le syndicat des automobilistes « Usukani wa Masiwa » a porté plainte contre la direction des infrastructures, pour détournement de fonds de la régie des visites techniques.

Le syndicat national des automobilistes « Usukani wa Masiwa » a porté plainte contre la direction des infrastructures pour détournement des fonds de la régie des visites techniques. Ce dernier dit avoir ajouté 1000 FC sur la visite technique des taxis qui était fixé à 2000 FC. Ces 1000 FC rajoutés pour les taxis servaient d'indemnité du syndicat auprès du trésor. Mais depuis un bon moment, il ne perçoit plus leurs indemnités.

« On a porté plainte contre les travaux publics, parce qu'ils nous ont privé de notre indemnité, pourtant on a rajouté mille francs comme prévu, mais depuis un bon moment on ne reçoit rien venant du trésor. Voulant demander où est passé cet

argent, le trésor avance qu'il ne reçoit que 2000 FC dans leurs caisses pour les taxis. On se demande où sont donc passés les mille francs rajoutés et c'est pourquoi on a décidé de porter plainte contre la régie des travaux publics, et l'enquête est en cours », explique Moïse, le président de Usukani wa Masiwa.

Joint par nos soins, le directeur des infrastructures aux travaux publics a rejeté catégoriquement la thèse des 3000 FC des taxis avancée par le syndicat des automobilistes. « Depuis que je suis nommé à la tête des travaux publics le 17 septembre dernier, je n'ai vu aucun texte, ni loi sur ce soit disant montant de 1000 FC rajouté sur les 2000 FC initialement perçus au titre des visites techniques. Je suis innocent de toutes ces accusations. Je n'ai jamais reçu que 2000 FC que je verse toujours au trésor public », déclare Ali Benali Fahar, le directeur des travaux publics. Une enquête de la gendarmerie nationale est en cours pour



connaître exactement où a atterri ce fameux montant de 1000 fc réclamé.

Pour rappel, le contrôle technique des voitures automobiles est obligatoire selon l'article 323-1 du code de la route modifié par la loi N°2009-179 du 17 février 2009 qui stipule que le contrôle technique

automobile doit être réalisé par un établissement agréé par les autorités publiques, pour pouvoir circuler sur la route ouverte à la circulation publique. Il permet d'identifier les défaillances susceptibles de porter atteinte à la sécurité des usagers de la route et à l'environnement. Ce

dernier est réalisé à la direction des travaux publics, et par des contrôleurs techniques agréés par le directeur des infrastructures.

Raanti Aboubacar

COVID-19

Les mariages autorisés, mais avec l'aval du maire

Houmed Msaidie.

Pour expliquer davantage la déclaration du chef de l'Etat sur la levée des mesures préventives, le coordinateur national de la lutte contre la covid-19 a montré que les cérémonies coutumières sont autorisées, sous la condition de se procurer une autorisation de la mairie. Tout contrevenant endossera la responsabilité.

Après la déclaration du président de la République du lundi 21 décembre dernier, le coordinateur national de la lutte contre la Covid-19, porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie est revenu sur la levée des mesures. En effet, toutes les cérémonies religieuses ou festives sont permises mais

sous la contrainte de demander une autorisation auprès du maire. « L'autorisation est obligatoire. Si la personne n'a pas eu son aval, qu'elle sache, que c'est une contravention et une violation de loi », déclare Houmed Msaidie.

Ainsi, pour toute activité réunissant deux à trois personnes, le port de masque doit être obligatoire. Quant aux mariages, les mariés devront veiller sur les mesures barrières à savoir port de masques, distanciation sociale et lavage des mains. « Si contravention y a, ce sont les mariés qui vont endosser la responsabilité pécuniaire. Des sanctions leurs seront infligées, voire même l'emprisonnement s'il le faut », préciser le porte-parole du gou-

vernement. Des textes, des décrets et notes seront bientôt publiés.

Pour éviter d'être confronté à une deuxième vague comme ce fut le cas ailleurs, le gouvernement prendra ses responsabilités qu'il le faut. « Cette décision de lever des mesures est prise pour alléger la population mais il faut faire le nécessaire pour stopper la pandémie », souligne-t-il. Pour rappel, le pays compte 23 cas actifs de Covid-19, la responsabilité de tout un chacun doit être de mise. « La prévention de cette maladie doit être aussi la responsabilité des mariés et des organisateurs des cérémonies », conclut-il.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

La presse nationale a rendu un grand hommage au journaliste Ali Abdou

Lundi 21 décembre, qui correspondait au 9e jour du décès du journaliste Ali Abdou, la presse nationale ainsi que des personnalités du pays lui ont rendu un grand hommage, dans l'après-midi au siège d'Al-watwan, quotidien pour lequel il travaillait.

Journalistes et amis proches du feu journaliste Ali Abdou étaient tous présents pour rendre un grand hommage Ali Abdou, retrouvé mort chez lui à Maluzini, au sud de la capitale, le samedi 13 décembre dernier. Après la récitation du Coran dans cette cérémonie qui a vu la présence de plusieurs figures politiques, le prédicateur Yahaya Mohamed Illiyassa a tenu à rappeler l'importance de tenir un tel événement.

Pour lui il s'agit non seulement d'un événement de prières et de recueils, mais aussi et surtout de se rappeler qu'un jour nous serons à notre tour rappelés à Dieu. Ce dernier a profité de l'occasion pour épingler les journalistes qui ne doivent, selon lui, diffuser n'importe quelle information, dans n'importe quelle manière. « C'est un métier noble et il faut savoir le faire »,



déclare-t-il.

De son côté, le président par intérim du Syndicat National des Journalistes des Comores (SNJC) rappelle qu'Ali Abdou a eu la chance d'être le premier président de ce tout premier syndicat. « Sa mémoire sera toujours gravée dans nos cœurs », lance Chamsoudine Said Mhadji, le secrétaire général du SNJC crée il

y a presque 10 mois. De son côté, le directeur de publication d'Al-watwan, Maoulida Mbae, estime qu'« Ali Abdou a marqué son histoire ».

« Depuis que je suis là (à Al-watwan, Ndlr), je vois toujours sa signature dans le journal. Il écrivait souvent sur tout ce qui est institutionnel mais aussi sur l'actualité en général. Il était spécialiste de Beit Salam »,

poursuit M. Mbae qui se rappelle que le jeudi 11 décembre, son journaliste dont le corps sera découvert inanimé deux jours plus tard, avait écrit un papier sur la RN2. « Nous avons décidé de le publier pour montrer qu'effectivement il aimait son métier », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° COI/GCCA/AMI/2020/00

PROJET : FED/2019/411-412 INTRA ACP AMCC+ COI RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE SERVICES D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION SIMULTANEEES EN APPUI A LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COI

1. La Commission de l'Océan Indien (COI) a reçu un financement de l'Union Européenne afin de couvrir le coût du Projet « Renforcement des capacités de la Commission de l'Océan Indien, des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien et de Zanzibar en matière de négociations sur le climat et de préparation à la mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique », et à l'intention d'utiliser une partie des sommes au titre de ce financement pour financer les services relatifs au « *Recrutement d'une société de services d'interprétation et de traduction simultanées pour la mise en oeuvre des activités du projet.* »

2. Les services prévus au titre de ce contrat sont de fournir des services d'interprétation et des équipements d'interprétation pour des réunions / séminaires / ateliers et conférences que la COI organisés entre janvier au décembre 2021, renouvelable pour une période similaire (un an) après évaluation des prestations.

3. La Commission de l'Océan Indien invite les firmes ou entreprises à soumettre leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour réaliser les prestations :

a. Expérience pertinente et expérience avérée de la prestation de services d'interprétation de l'anglais vers le français et portugais et vice versa (une lettre de recommandations des clients concernés sera un atout)

b. Au moins trois (3) ans de travail d'interprétation progressive de l'anglais vers le français et portugais et vice versa avec le gouvernement et / ou des organisations régionales/

internationales telles que les bailleurs de fonds (UE, AFD, Système des Nations Unies, Banque Mondiale, BAD et autres), les ONG internationales et la société civile

- Possession des équipements d'interprétation adéquat et de qualité
- Possession d'une équipe dynamique des ressources humaine.
- Ayant la capacité à faire l'interprétation simultanée à distance

4. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 8h30mn à 16h30mn.

5. Les expressions d'intérêt composées des dossiers ci-après : (i) d'une lettre de présentation de la firme, (ii) d'un portfolio détaillant les activités entreprises (iii) ainsi qu'une offre technique résumant la compréhension de la mission ainsi d'un cout estimatif pour un atelier en présentielle et ou en virtuelle. Les dossiers afférents doivent être déposés ou envoyés par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous et au plus tard le **26 décembre à 16 heures** (heure de Maurice) avec la mention « **Projet Intra ACP GCCA+ COI Recrutement d'une société de services d'interprétation et de traduction simultanées** »

Commission de l'Océan Indien, Secrétariat Général de la COI

Blue Tower, 3ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice

Tél : (230) 402 6100, Fax : (230) 465 6303

E-mail : innocent.miada@coi-ioc.org ; gina.bonne@coi-ioc.org ; pascal.rakoto@coi-ioc.org

Ebène, Ile Maurice, le

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES, ÉLECTION

Comité exécutif national de la Ffc, trois candidatures enregistrées

Le calendrier électoral pour la Ffc des Comores bat son plein (voir encadré). Trois candidats sont en lice pour un mandat de quatre ans. Ils sont des sportifs et administrateurs : Saïd Ali Saïd Athoumane, Mahamoud Mohamed et Saïd Abdallah Salim. La liste de chaque prétendant doit avoir neuf personnes (président et membres), dont au moins deux femmes, et neuf parrainages. Le verdict des urnes dissipera le suspense le mardi 8 février 2021.

Au cours d'une conférence de presse, tenue à Itsandra le mardi 12 novembre 2019, la délégation de la Fifa avait communiqué les cinq membres du Comité de Normalisation. Ils ont pour mission de mettre fin à la crise administrative, financier et technique qui secoue le football, par la révision des textes, la mise en place des instances insulaires, coordinatrices

de la discipline et l'organisation des scrutins du comité exécutif national de la Fédération de Football des Comores (Ffc). A J-38, le processus électoral bat son plein.

Trois candidatures ont été enregistrées pour un mandat de quatre ans, soit de 2021 à 2025. « Nous avons reçu trois dossiers. Nous les avons soumis à la Commission électorale. Elle décidera de la recevabilité des candidatures. Bien entendu, c'est le Comité de Normalisation qui a sélectionné les membres, suivant leur profil, et dossier à l'appui. Les postes à pourvoir sont la présidence et huit membres. Pour l'heure, Dieu merci, tout va à merveille », assure Alifeni Djamalédine, le secrétaire général de la Ffc.

Saïd Ali Saïd Athoumani, qui avait remplacé Tourqui Salim à ce fauteuil, ambitionne sa propre succession. En revanche, Mahamoud Mohamed Aboud et Saïd Abdallah



Salim sont des nouveaux postulants. A voir leur passé professionnel et sportif, ils présentent des critères acceptables. Mais, la commission électorale verra la pertinence et la recevabilité de leur dossier. La liste

de chaque prétendant doit avoir un président et huit membres, dont au moins deux femmes et neuf parrainages.

Bm Gondet

Le processus électoral

Du 8 au 21 décembre 2020 : retrait et dépôt de candidatures

Janvier 2021 :

Le mercredi 5 : délibération provisoire des candidatures

Du jeudi 6 au samedi 8 : dépôt de recours

Le jeudi 13 : publication de la liste définitive des candidatures

Du vendredi 14 au vendredi 28 : campagne électorale

Le dimanche 30 : élection du Président et du Comité Exécutif

Février 2021 :

Du mardi 1er au jeudi 3 : dépôt de recours

Le mardi 8 : proclamation des résultats définitifs des élections

Le mardi 15 : passation de service

LIGUE DE FOOTBALL DE NGAZIDJA

Exultation de courte durée, Amicale chute douloureusement en D3

Amicale de Chezani, qui avait fêté somptueusement sa promotion en D1 vient de passer un week-end cauchemardesque. Accusée de violentes agressions envers les arbitres lors de la 11e journée, elle écope d'un an de suspension pour toute compétition officielle, deux ans d'interdiction d'accueillir de rencontre footballistique dans son terrain, et une amende de 200.000 fc. En tout cas, la probabilité d'une chute libre vers la D3 n'est pas à écarter. Mais cette sanction prononcée est loin de faire l'unanimité.

Un week-end cauchemardesque vient d'accabler Amicale Football Club de Chezani. Lors de la 11e journée, face à Ngaya club de Mde, comptant pour le championnat de Ngazidja, la Commission régionale d'Homologation et de Discipline l'accuse d'avoir perpétré des violentes agressions envers les arbitres du match et, est corrigée. A compter de la publication (18 décembre 2020) du Pv, portant la sanction, Amicale Club est suspendue pour toute compétition officielle pour une durée d'un an. Pendant deux ans, son terrain, stade Manjaria, ne peut

accueillir aucune rencontre de football. Enfin, Amicale Club écope d'une amende de 200.000 fc.

Madi Mouigni, analyste sportif, fait la part des choses : « Il faut dissocier une saison sportive à une année civile. Une sanction pour une saison prend fin à la clôture de la phase retour. Alors qu'un an de peine correspond à 12 mois de suspension. Ici, une équipe de (D1) descendra en (D2). Pour l'année civile qui, en l'état actuel des choses englobe 2 saisons sportives, une même équipe de (D1) chutera en (D3). C'est le cas de Chezani ».

Cette peine divise. Pour Natuk

Mouza, sympathisant de l'équipe de Mbwanku, la correction est lourde : « Je trouve la sanction infligée à notre club de cœur disproportionnée et inacceptable. Suite aux événements, nous méritons à juste titre une sanction, mais elle doit être graduelle ». L'analyste avance un langage pédagogique : « Je rappelle que les membres d'une commission juridictionnelle quelconque ne peuvent pas assister à tous les matches. Ils siègent et jugent en fonction des dossiers soumis. Si les rapports présentés par les officiels de la Ligue, en l'occurrence le commissaire de match et l'arbitre central sont acca-

blant, les sanctions, prononcées conformément aux textes en vigueur, seront à la hauteur des rapports. Nous prions tous les officiels, Moili, Ndouzouani et Ngazidja, tous sexes confondus, d'être objectifs, impartiaux et justes pour l'intérêt de la discipline ». A tort ou à raison, en matière juridictionnelle, les sanctions prises en 1ère instance peuvent faire toujours l'objet d'une mise en cause. Mais, l'appel est donc toujours possible. Aux dirigeants des ambassadeurs de Mbwanku d'éviter somnolence administrative.

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA

Les colonisations passent, les nations ne sommeillent qu'un temps

Le nombrilisme étant l'apanage de nos concitoyens dans les îles de la lune, nous sommes condamnés à errer dans les méandres de la politique politicienne pour un bout de temps. Notre pays passe son temps à élaborer des programmes et des projets mais s'est toujours refusé à se donner les moyens de les mettre en œuvre, préférant multiplier les emplois improductifs dans les sphères de la nomenclatura publique.

Or nous savons tous pertinemment que sans le développement d'un secteur privé dynamique et innovant, appuyé par une fonction publique performante, aucune avancée réelle

ne sera possible dans le développement que nous appelons tous de nos vœux. Alors que nous paraphons chaque jour des documents pour lutter contre la pauvreté, nous avons le plus grand mal dans la mise en œuvre.

Notre microcosme ne doit pas se limiter à des analyses descriptive et explicative de notre situation. Personne ne s'est aventuré à faire une petite évaluation du travail accompli dans les départements et services des îles autonomes. Il arrive souvent que les agents ne se connaissent pas entre eux, faute bien sûr, de n'avoir jamais eu rien à faire. Et pourtant, le temps passe et d'autres prétendants sont dans les listes d'attente.

Cependant, il serait sans doute abusif de condamner quiconque dans une situation où chacun a le regard tourné sur ses propres intérêts au détriment de l'intérêt collectif. L'ensemble des acteurs contribuant ainsi finalement à discréditer l'idée que l'on puisse œuvrer pour l'intérêt du plus grand nombre.

Irrémédiablement, nous nous retrouvons dans ce que nous écrivons depuis des lustres : Le microcosme est devenu le cadre où les différents leaders s'interdisent mutuellement toute expression d'une quelconque originalité ou d'une quelconque combativité. En effet, on se frotte les mains devant l'inconsistance du régime, tout en veillant à ce qu'aucun partenaire ne

parvienne à bien se positionner en vue d'échéances inévitables.

Finalement, on se surprend à noter que le seul consensus réel de notre classe politique consiste d'une part à se partager le pays en autant de portions congrues et d'autre part, à glisser des peaux de bananes vers l'autre soi-même pour lui donner des coups de gourdin à l'occasion et tant pis pour ceux qui croyaient révolu le temps des sultans batailleurs !

Et pourtant nous sommes tous convaincu que le pays dispose des ressources humaines pour faire face aux défis d'un monde en plein bouleversements. Le pays dispose de suffisamment de patriotes qui ne sont pas prêts à faire la courte échel-

le à des réseaux dont on connaît le mal qu'ils ont fait à ce pays.

Par ailleurs, les événements malheureux qui continuent à se produire à Maoré, montrent si besoin est, les limites de l'occupation coloniale. A quelque chose malheur est bon, dit un adage gaulois. Nos frères maorais sont en train de voir défiler sous leurs yeux, les conséquences d'une colonisation. Nous rappelant au passage Aimé Césaire dans son « Discours sur le colonialisme », qui disait : « Ma seule consolation est que les colonisations passent, que les nations ne sommeillent qu'un temps et que les peuples demeurent ».

Mmagaza

TRIBUNE :

Il se passe des choses à l'Onicor !

On peut dire ce qu'on veut. On peut ne pas aimer le bonhomme. Mais une chose est certaine, il se passe quelque chose de socialement intéressant dans l'Office national d'importation de Riz.

Il est vrai qu'après la baisse du carburant, des frais d'inscription à l'université des Comores, du prix du transport, le Président Azali a baissé le prix consommateur du riz ordinaire, cette denrée de première nécessité, composant principal du plat national. Ceci dans le seul souci de lutter contre la vie chère et de maîtriser de l'inflation. Mais en réalité cette baisse sensible du riz, dans un contexte conjonctu-

rel du marché international du riz plutôt difficile, a eu du mal à avoir un impact réel dans le panier de la ménagère comorienne, principalement en dehors des grandes agglomérations comme Moroni, Mutsamudu ou Fomboni pour plusieurs raisons pas forcément cartésiennes.

Et il a fallu l'arrivée du nouveau Directeur Général de la société d'État d'importation du riz Mr Miroidi, pour avoir un début de solutions concrètes. En effet, en plus d'une politique rigoureuse de gestion des charges, d'une négociation aboutie pour la taxe unique perçue par l'État, Miroidi décide de mettre en place une politique de proximité. Le

riz se rapproche des régions et donc le coût du transport baisse sensiblement. Bravo Miroidi pour ces actions louables !

Rappelons que la direction générale de la société d'État en question, sur décision du Président de la République devrait aussi déménager incessamment pour s'installer à Anjouan, à l'instar de la Société Comorienne des Ports. Sans doute pour des raisons pratiques de proximité des consommateurs puisque Anjouan consomme presque 60% de nos importations.

MAM



Aboubacar Ben Said Salim

LIBRE OPINION

Je suis un natif du centre... et alors ?

Quoiqu'on dise qu'on veuille le reconnaître ou pas, le pays traverse actuellement une période difficile de son histoire et se trouve dans une situation de crise avancée sous toutes ses for-

mes, la crise sociale qui ne cesse de prendre de l'ampleur de jour en jour, la crise du Covid 19, la crise politique sans fin, la crise énergétique, le jeu de l'hypocrisie, le développement d'une mentalité d'assisté, le chô-

mage et le sous emploi sont d'autant de vecteurs qui ont toujours freiné le vrai développement pérenne.

A cela s'ajoute le complexe de supériorité réduit à sa plus simple expression « je suis un natif de certains quartiers des grandes villes et alors » ? Pour certains, c'est la pure provocation ou de l'ignorance qui isole les gens de la campagne et de la ville en créant une certaine haine et un mépris entre ces deux, ce qui pourrait donner lieu à de graves conflits sociaux qui peuvent survenir à tout moment. Pour les autres, c'est de l'ignorance totale.

Le pays avance d'un pas et recule de trois pas avec de tels comportements. Je prends les paris. Et malgré les efforts déployés par l'actuel gouvernement sur le paiement à temps des salaires des fonctionnaires, les comoriens n'ont qu'un mot à la bouche : crise ! Une crise qui

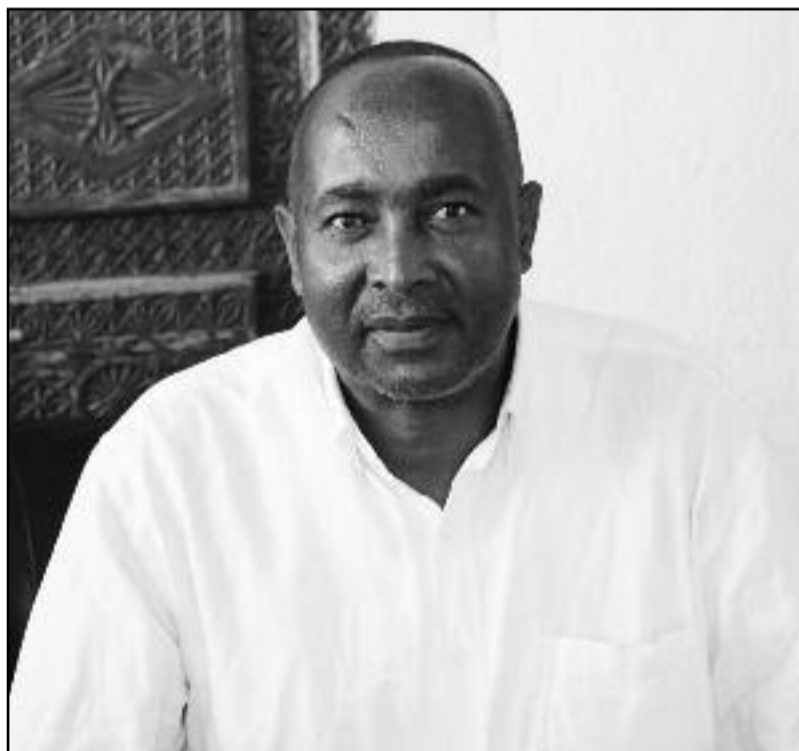
ne dit pas son nom, car il faudrait d'abord définir ce qu'est le sens de ce mot, quelle que soit sa nature et en particulier les critères d'appréciation. Pour ne prendre qu'un exemple, selon les estimations environ 70 pour cent de la population vivent dans une pauvreté extrême, faisant de l'archipel des Comores, l'un des pays les plus pauvres du monde.

A ce jour, les nombreuses tentatives de trouver une issue à cette crise traversée par le pays n'ont pu être menées à leur terme. Les accords péniblement trouvés ainsi que les révisions constitutionnelles ont systématiquement été remis en cause et n'ont jamais pu être menés à leur terme. Un des grands handicaps qui freinent le développement et pousse le pays dans un ravin politique. Il faut le dire à haute voix que les comoriens, je parle de la majorité, ont perdu l'espoir et sont déçus de la fréquence des crises et surtout le manque d'inspiration des politi-

ciens qui veulent faire du neuf avec des vieux outils et des vieilles méthodes.

Faut-il rappeler que depuis notre accession à l'indépendance, le caractère cyclique des crises devient un obstacle majeur pour le développement du pays. Les chiffres nous indiquent que durant les crises de 1997, 1999 et 2008 le taux de croissance a été de -1,2% en 1997 contre 0,9% en 1999 et avoisinait le 1% en 2008 le taux d'inflation est de 0,8% en 1997 et de 3% en 2008. Par ailleurs le taux de pauvreté est passé de 65% en 1999 à 80% après la crise de 2008. Au vu de ce constat et nous appuyant sur ces chiffres avancés par les autorités concernées, la première question qui se pose est alors la suivante : notre cher pays peut-il encore supporter une nouvelle crise ?

Salim Maabad



Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Communiqué

La La SONELEC porte à la connaissance de son aimable clientèle, qu'une opération de recouvrement des impayées (les factures impayées et les amendes quelque soit sa nature) sont en cours. Nos équipes technico-commerciales sont déployées dans toutes les régions de l'Île.

Nous prions les clients de se présenter de leur paiement, afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir du **09 décembre 2020**, pour non paiement.